

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 13 JUIIN 2019**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Georges CLAERR, Michel HARTMANN, Fanny HEIM, Guylaine ILLAN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté : Franck ROMANN

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Dolorès ALLENBACH à ILLAN Guylaine
Catherine DEMANGEAT- MERKLE à WERTH Sonia
Marie DORI à MARTINS Déborah
Jean-Marc EBMEYER à HEIM Georges

Le conseil municipal désigne Yves SCHUELLER secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2019
2. - Urbanisme
- 3.- Finances
- 4.- Chasse
- 5.- Ecole
- 6.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2019 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME**➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

- M et Mme LORSOM à M BELHOMME et Mme SALTZMANN : maison 4a rue des jardins
- M et Mme RASAMIMANANA Charles à M et Mme RASAMIMANANA Heriniaina : maison 103 B rue Principale
- M et Mme MEY Raymond à M BILGER Mme HARTMANN, Maison 9 rue des Champs
- M MANZO François à M BACH Mme ZINGLE : maison 13 rue de l'Eglise

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M et Mme AYEB Amid, maison d'habitation, rue du Panorama

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- M MOSER Claude : réfection de la terrasse existante et enrochement 3 rue du Vignoble
- M DAL BELLO Raphaël : réfection de la peinture 9, rue de l'Eglise
- M MEYER René : mise en place de panneaux photovoltaïques, 10, rue de Galfingue

➤ VENTES DE TERRAINS

- RUE PRINCIPALE

Le maire rappelle que lors de la séance du 15 avril 2019, il avait informé le conseil municipal que la SCCV Immo Invest 2 ne réalisera certainement pas l'achat de la parcelle section 1 N° 206 d'une surface de 21 a 56. Un panneau a été mis sur le terrain et plusieurs personnes ont déjà pris des renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

- RUE DU MOERSBACH

Le maire informe le conseil municipal qu'avec les adjoints il a pris contact avec les époux SCHMERBER Maurice pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de réaliser éventuellement la construction d'un atelier communal.

Le maire a pris attache auprès du service des domaine afin d'obtenir une estimation du prix de l'are dans cette zone.



Le maire informe également le conseil municipal que la commission technique s'est réunie le 10 juin 2019 afin d'étudier ce projet.

Vu les conclusions de la commission technique,

Le conseil municipal décide de faire une proposition aux époux SCHMERBER Maurice pour l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 1000 € l'are. Un nouvel abornement devra être réalisé pour définir la surface exacte nécessaire à acquérir.

Décision prise à l'unanimité.

• RETENUE D'EAU

Le maire informe le conseil municipal qu'avec les adjoints il a rencontré M JELSCH Denis de la SAFER afin de pouvoir avancer dans le dossier d'acquisition de parcelles pour la création du dernier bassin d'orage de la commune.

De ce fait, la SAFER acquière, dans un premier temps, les parcelles de M PFENDLER d'une surface d'1 ha 33. Ces parcelles seront ensuite revendues à la commune de FROENINGEN pour permettre de palier la perte de surface qu'engendre la création de la digue pour les conjoints SCHMERBER Jean-Marie.

Dans un second temps les conjoints SCHMERBER Jean-Marie cèdent à la SAFER la surface nécessaire à l'emprise de la digue et du fossé.

La SAFER souhaitait procéder à un échange entre la parcelle de M PFENDLER et la parcelle d'emprise.

Après discussion et étude en commission technique

Le conseil municipal souhaite rester propriétaire des deux lots. Il mettrait à disposition des conjoints SCHMERBER 1 ha 13 et garderait 20 ares, situé dans un autre secteur, en bien propre. De ce fait les conjoints SCHMERBER n'auraient pas de perte de surface.

Vu les explications,

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle de M PFENDLER au prix de 200 € l'are. Ce prix se décompose en 120 € de l'are de perte d'exploitation et 80 € l'are de terre.

Autorise le maire à procéder à la signature de l'ensemble des pièces nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

Décision prise à l'unanimité.

• SOVIA

Par délibération en date du 6 décembre 2018 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé section 6, dans le périmètre du Lotissement Grossacker II en vue de sa cession à SOVIA



Constatant que la procédure a été strictement respectée, le maire propose de vendre les parcelles section 6 N° 562 et section 6 N° 565, d'une surface totale de 3 a 32 à la société SOVIA au prix de 23 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré

Décide

de vendre les parcelles section 6 N° 562 et section 6 N° 565, d'une surface totale de 3 a 32 à la société SOVIA au prix de 23 500 €

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

POINT 3 – FINANCES

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettant de n'emprunter que les sommes nécessaires ou palier, le cas échéant une insuffisance momentanée de trésorerie et assurer une gestion active de celle-ci.

Des offres ont été demandées auprès :

Crédit Mutuel d'ILLFURTH
Caisse d'Epargne de MULHOUSE
Crédit Agricole de STRASBOURG

Le conseil municipal, à l'unanimité.

Donne son accord de principe

Autorise Monsieur le maire à signer la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € à conclure avec l'organisme présentant la meilleure offre.

Habilite Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux diverses opérations relatives à la convention et lui confère tous pouvoirs à cet effet.

POINT 4 – CHASSE : Nomination des partenaires de chasse

Le maire informe le conseil municipal que à la suite du décès de M MUTH Marcel notre locataire de chasse, c'est son héritière, Mme PISTOLESI Christine qui poursuit le bail de location de chasse.

Le maire signale que Mme PISTOLESI Christine nous a fait parvenir un courrier concernant un nouveau permissionnaire de chasse à savoir M SCHLIENGER Fabien. Par la même nous pouvons mettre à jour l'ensemble des permissionnaires de chasse à savoir :

M PISTOLESI Joseph – Illzach
M SCHMITT Paul – Riedisheim



M BILGER Christian – Helfrantzkirch
M SCHLIENGER Xavier – Hochstatt
M SCHLIENGER Fabien - Hochstatt

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande

POINT 5 – ECOLE

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves, mais également avec l'Inspection pour l'avenir de notre école.

À la suite des derniers courriers des parents qui mettaient en cause la commune, une réunion expresse a été demandée à l'inspection et dans la soirée une rencontre avec les parents avait lieu en mairie. Il s'avère que les informations en provenance de l'inspection et à destination des parents n'étaient pas des plus explicites.

Après discussion les parents souhaitent maintenir les cinq niveaux à FROENINGEN sans création de regroupement avec HOCHSTATT, même par simple convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de garder la structure actuelle de l'école, à savoir une classe unique à cinq niveaux.

Une information sera faite en ce sens à Mme l'Inspectrice et à M le Maire de HOCHSTATT.

POINT 6. – DIVERS

- Le maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de deux réquisitions de Mme la Procureure.

L'une concerne les subventions aux associations de 2016 à 2019, en particulier celle à destination de l'Union Sainte Barbe

L'autre concerne les travaux d'accessibilité de la mairie et particulièrement le Lot N°10 Electricité

Pour ces deux demandes toutes les pièces nécessaires ont été transmises au service d'enquête de la Brigade de Gendarmerie.

Ces demandes font suite à une lettre anonyme adressée à Mme la Procureure

- Le maire informe le conseil municipal que la commune va procéder au renouvellement de son parc de photocopieur. La société REX Rotary mettra en place le nouveau matériel
- Journée citoyenne : Michel HARTMANN tient à faire le point sur la journée citoyenne du 25 mai 2019. Il remercie l'ensemble des participants avec une mention particulière à Jean-Claude KLEIN qui a œuvré en amont sans quoi la journée n'aurait pu se faire. Il précise également qu'une seconde étape est à prévoir à l'automne, à savoir, la plantation de haie vivantes.



L'absence de certaines personnes, par suite d'un mal entendu est regrettable. Mais la journée fut une réussite, tant au niveau des travaux que du côté humain.

- Planning d'ouverture/fermeture de l'aire de jeu : Isabelle se charge de préparer un planning. Chacun est invité à le consulter et à apporter ses éventuels changements à Isabelle.
- M le maire informe le conseil municipal que les sapeurs-pompiers de Mulhouse sont intervenus pour sauver un cigogneau lundi.
- Fanny HEIM souhaite savoir si la terre déposée le long de la RD est un dépôt sauvage. Précision lui est donné qu'il s'agit de terre provenant de la rue de la ferme, rue qui a été reprofilée et compactée pour éviter des coulées de boues en cas d'orage.
- Le maire informe rappelle au conseil municipal le fête d la musique prévue le samedi 22 juin. Il donne les informations nécessaires à l'organisation.
- Michel HARTMANN informe le conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement de volets au presbytère, car certains sont hors d'usage. Ils sont en place depuis environ 20 ans. Un devis a été demandé.
- Frédéric ZIMMERMAN donne des informations quant à la réunion de la CLECT a laquelle il a assisté le 12 juin 2019. Pour l'ancienne com com du secteur d'Illfurth il n'y a pas de difficultés d'harmonisation. Pour ce qui est de l'ancienne com com de la vallée de Hundsbach il y a plus de soucis car les communes avaient délégué beaucoup de prérogative à la com com.
- Le maire signale également que certaines communes rencontrent des difficultés en approvisionnement d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures
30



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 13 JUI 2019

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIM Georges	Maire		
Michel HARTMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Marie DORI	Adjointe		MARTINS Déborah
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		ILLAN Guylaine
Georges CLAERR	Conseiller		
Catherine DEMANGEAT – MERKLE	Conseillère		WERTH Sonia
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		HEIM Georges
Fanny HEIM	Conseillère		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Jean-Claude KLEIN	Conseiller		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Franck ROMANN	Conseiller		
Yves SCHUELLER	Conseiller		
Frédéric ZIMMERMANN	Conseiller		

